

Maison de l'Enfant
Centre d'Accueil et de Loisirs
« les fantous »
16 rue du Barry
12400 VABRES L'ABBAYE
05 65 99 13 76
afr-vabres@orange.fr



Projet Éducatif



Accueil de loisirs sans hébergement *Les Fantous*

Gestionnaire :



Familles Rurales

Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de 3000 associations locales, il regroupe 180000 familles adhérentes. 45000 bénévoles et 20000 salariés animent le réseau. Le Mouvement ne relève d'aucune obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle.

Depuis plus de 60 ans, le Mouvement remplit différentes missions :

- Répondre aux besoins des familles
- Défendre leurs intérêts
- Accompagner les parents dans leur mission d'éducation
- Participer à l'animation des territoires ruraux

Dans près de 10000 communes, des familles réfléchissent et créent ensemble des services, animations et activités de proximité. Les principales actions de Familles Rurales concernent :

- L'accueil de la petite enfance, les loisirs pour enfants, les actions en direction des jeunes
- La parentalité, les aînés
- La consommation, la santé et l'environnement
- Les services à la personne
- La culture et les loisirs, l'animation des territoires ruraux et les relais Familles

Toutes ces actions se fondent sur les mêmes valeurs : la responsabilité, le respect des différences, la solidarité, l'accueil et le soutien des plus fragiles, la participation et l'engagement dans la société.

Le Mouvement Familles Rurales est constitué de plusieurs échelons disposant chacun de missions spécifiques.

Les associations

Les 3000 associations Familles Rurales représentent la base du Mouvement.

Implantées dans les communes, les associations locales sont composées de familles. Elles créent des activités et des services de proximité afin de répondre, au mieux, à leurs propres besoins. Ces associations contribuent ainsi au développement et au dynamisme des territoires ruraux.

Les fédérations départementales

Les 76 fédérations départementales accompagnent et soutiennent les associations locales présentes sur leur territoire. En raison des nombreuses contraintes administratives, d'organisation et de gestion, l'appui des fédérations départementales est aujourd'hui primordial pour les associations.

Parallèlement à cette mission, les fédérations départementales jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de la politique familiale départementale. En effet, elles interviennent auprès des pouvoirs publics pour favoriser la mise en œuvre d'une action locale favorable au bien-être des familles.

Enfin, elles sont l'interlocuteur direct de partenaires comme le Conseil Général, la CAF, la MSA ou les services de l'État.

Les fédérations régionales

Crées à partir des années 80 pour s'adapter à la décentralisation, les fédérations régionales ont pour mission première de représenter les familles au niveau régional. Elles contribuent au développement du mouvement dans les régions et accompagnent les fédérations départementales. Elles développent des activités, conduisent ou coordonnent des projets sur les champs de compétence régionale: plan de formation à destination des bénévoles et des salariés, santé, vie quotidienne/consommation, programmes et financements européens. Elles agissent souvent en partenariat avec les Conseils régionaux, en particulier sur le champ de la formation. Enfin, elles suivent les politiques régionales de développement et d'aménagement du territoire.

La fédération nationale

L'échelon national apporte un soutien technique au réseau.

La fédération nationale assure également une fonction de représentation et de défense des intérêts des familles. A ce titre, elle suit les débats publics concernant les familles et élabore des propositions concrètes pour les Pouvoirs publics. Elle entretient donc des contacts permanents avec les ministères en charge des questions familiales et avec les parlementaires.

En collaboration avec les fédérations départementales et régionales, l'échelon national consulte les membres du Mouvement sur les questions de société proches des préoccupations des familles.

Intentions éducatives

L'association souhaite, par la mise en place de ce type de structure, répondre aux besoins des familles installées sur le territoire. Cet accueil de loisirs sera un lieu d'activité qui vise à l'épanouissement des enfants et à la découverte du «bien vivre ensemble». Cette collaboration entre bénévoles, familles et équipes d'animation favorise la diversité des actions, le lien social et la participation à la vie locale.

Les Objectifs généraux de la structure sont les suivants :

- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacance
- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant
- L'aider à poursuivre et à conforter son expérience de la vie en collectivité, respecter les règles de vie commune
- Amener l'enfant à découvrir des activités variées
- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.
- Mettre les enfants en situation d'apprentissage de la responsabilité, de la citoyenneté
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix
- Veiller au rythme de l'enfant
- Développer l'esprit imaginatif, d'initiative de l'enfant
- Encourager les liens intergénérationnels
- Inciter la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge
- Sensibiliser les enfants aux différences et handicaps

Description de l'accueil

Nature de l'accueil et périodes d'ouvertures :

- Accueil périscolaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 9h00, de 12h à 13h30, de 16h30 à 18h30.
Les mercredis de 7h30 à 18h30

- Accueil de loisirs sans hébergement :

Les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

- Séjours accessoires :

Aux vacances d'hiver : séjour de 4 nuitées

Aux vacances d'été : un séjour de 2 nuitées et un séjour de 4 nuitées

Organisateur :

Association Familles Rurales de VABRES L'ABBAYE, représentée par Mme BERTRAND Marie, présidente.

Public :

Ce projet est destiné aux enfants de 3 à 13ans qui sont inscrits au centre de loisirs et qui fréquentent la structure lors des temps périscolaires, mercredis et vacances.

Lieu :

L'association accueillera les enfants dans les locaux :

- de la Maison de l'Enfant
- à l'école Jean de la Fontaine .

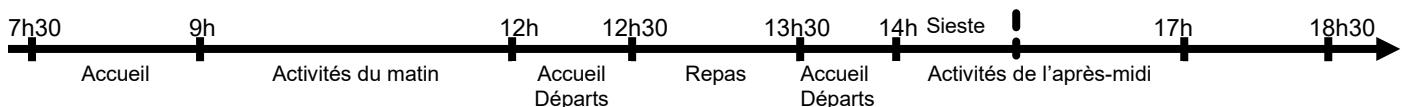
L'accueil de la Maison de l'Enfant disposera donc d'un bureau d'accueil pour le directeur et les familles, d'une salle d'activité, d'une salle de sieste, d'une cour extérieure,, d'une salle piscine à balles, d'une salle de jeux d'imitations (cuisine, poupées, établi), d'une salle bibliothèque et d'une salle annexe aménagée suivant les activités.

L'école Jean de la Fontaine est elle équipée de 2 grandes salles d'activités, d'une salle de sieste, de toilettes, d'un préau et d'une grande cour.

Dates, horaires :

L'accueil de loisirs ouvrira ses portes pendant les vacances scolaire de 7h30 à 18h30.

Les horaires d'ouvertures sont les suivantes :



L'activité périscolaire du mercredi fonctionne de la même manière qu'une journée de vacances scolaires (horaires, déroulement...)

Enfin, pour ce qui concerne l'activité périscolaire (jours d'écoles) le centre ouvrira les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 9h00 (nous accompagnerons les enfants vers les deux écoles) et de 16h30 à 18h30 (nous récupérerons les enfants aux écoles jusqu'au centre de loisirs).

Personnel d'encadrement :

LAUDIERES Julie, directrice (DEJEPS ASC DPTR)

DUGAS Alban, animateur (BE sportif)

HEURTEVENT Marine, animatrice (CAP Petite Enfance et BAFA)

COUSSEE Julie, directrice adjointe / animatrice (CAP Petite Enfance et BAFD stagiaire)

LEMAIRE Jean, animateur (BAFD)

BOULET Manon, animatrice (CAP Petite Enfance)

MOURAO Johan, animateur (DEUST animation)

SAHRAOUI Florence, en tant que « cantinière »

Des animateurs /animatrices stagiaires BAFA ou/et BAFA (ou équivalent) renforceront l'équipe d'animation lors des mercredis et vacances scolaires.

Intervenants extérieurs :

L'association fera appel à des intervenants dès lors que les activités proposées auront besoin de spécialistes ou de personnels spécifiques.

Activités principales :

Les activités seront diverses. L'équipe d'animation proposera des animations adaptées, ludiques et innovantes. Elle veillera également à valoriser les partenaires locaux et utilisera les prestataires du territoire.

L'équipe d'animation sensibilisera les enfants aux préventions ainsi qu'aux différences (handicap). Les plannings d'animation seront envoyés aux adhérents de l'association.

Tarifs :

La cotisation annuelle d'adhésion au mouvement Familles Rurales s'élève à 28€ par famille et par année scolaire.

Les tarifs modulés de l'accueil de loisirs avant déductions des différentes aides sont les suivants :

PERISCOLAIRE

- présence du matin : 7h30 – 9h00
- présence du soir : 16h30 - 18h30

TARIFICATION Périscolaire

BENEFICIAIRES CAF

CAF	Matin	Soir
QF<900	1,80 €	1,80 €
QF + 900	1,90 €	1,90 €

BENEFICIAIRES MSA

MSA	Matin	Soir
QF < 730	1,80 €	1,80 €
QF + 730	1,90 €	1,90 €

MERCREDIS ET VACANCES

TARIFICATION ALSH et Mercredis

BENEFICIAIRES CAF

QF <450	1 Jour 11€	½ jour + repas 8€	½ jour 5€50
Déduction CAF	-6,00 €	-6,00 €	-3,00 €
reste à charge aux familles sans repas	5,00 €		2,50 €
reste à charge aux familles avec repas	9,80 €	6,80 €	
451<QF<900	1 Jour 11€	½ jour + repas 8€	½ jour 5€50
Déduction CAF	-4,00 €	-4,00 €	-2,00 €
reste à charge aux familles sans repas	7,00 €		3,50 €
reste à charge aux familles avec repas	11,80 €	8,80 €	
QF + 900	1 Jour 12€	½ jour + repas 9€	½ jour 6€
reste à charge aux familles sans repas	12,00 €		6,00 €
reste à charge aux familles avec repas	16,80 €	13,80 €	

BENEFICIAIRES MSA

QF <730	1 Jour 11€	½ jour + repas 8€	½ jour 5€50
Déduction MSA	-4,00 €	-2,00 €	-2,00 €
reste à charge aux familles sans repas	7,00 €		3,50 €
reste à charge aux familles avec repas	11,80 €	10,80 €	
QF + 730	1 Jour 12€	½ jour + repas 9€	½ jour 6€
Déduction MSA	-4,00 €	-2,00 €	-2,00 €
reste à charge aux familles sans repas	8,00 €		4,00 €
reste à charge aux familles avec repas	12,80 €	11,80 €	

► Le tarif repas est de 4€80

Non inclus dans le tarif journée :

- 3€ de sup/jour pour les enfants hors com com ou 1€50 la demi-journée

ATTENTION : Adhérents hors communauté des communes : 3€ de supplément par jour et par enfant.

Les factures sont établies en début de chaque mois.

Des suppléments pourront être demandés lors de sorties spécifiques.

Les repas

La cuisine centrale de Baraqueville « ANSEMBLE ». assurera l'approvisionnement en liaison froide des repas. Une animatrice (personnel identifié et permanent) aura la charge de réchauffer les repas comme il en sera indiqué sur les barquettes.

Le pain est local (boulangerie de Saint Affrique, livré tous les matins).

Les repas seront pris à la cantine municipale de Vabres l'Abbaye.

Le tarif sera de 4€80.

Séjours avec hébergement

Des séjours accessoires avec hébergement sont organisés.

Ceux-ci auront lieu pendant les vacances d'hiver et d'été et auront une durée de maximale de 5 jours et 4 nuitées.